

GRANDS TÉMOINS



André Henry

Ministre
du Temps libre

Le temps libre : un projet impossible ?



Monsieur le président, mes chers amis, je voudrais d'abord vous remercier pour votre invitation qui me fait évidemment très plaisir, mais je dois vous dire que c'est un peu pour moi une impression étrange d'entendre une historienne expliquer une période de ma vie, de notre vie, puisque mon ami Henri Alexandre est là – et il était un membre éminent de ce cabinet particulier du ministère du Temps libre. J'ai une impression étrange, mais je suis assez admiratif des conclusions qui ont pu être tirées parce qu'elles correspondent tout à fait au sentiment que j'ai de cette période. Il faut bien comprendre qu'après vingt-deux ans, dans la mémoire des acteurs, bien des choses qui, à l'époque, paraissaient importantes le deviennent moins. Et on s'attache beaucoup plus à voir ce qui a réussi, par exemple, que des querelles, des contradictions, des controverses qui ont marqué ; et parfois

Biographie

Instituteur de 1955 à 1969, André Henry a eu dès l'École normale des activités – puis des responsabilités – syndicales. Secrétaire général de la section des Vosges du Syndicat national des instituteurs (SNI) en 1963, il devient secrétaire permanent de ce syndicat en 1969. Il est le secrétaire général de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) quand, en 1981, François Mitterrand lui propose le portefeuille du Temps libre dans le premier gouvernement Mauroy. Ministre du Temps libre de 1981 à 1983, André Henry est ensuite délégué général à l'économie sociale puis président du conseil d'administration de la Caisse nationale de l'énergie. Vice-président de la Mission laïque française de 1992 à 2002, André Henry, auteur de plusieurs ouvrages – dont *Le Ministre qui voulait changer la vie (1996)* –, est aujourd'hui président de l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA).



Le
temps libre :

UNE
REVOLUTION
TRANQUILLE



«comprendre et vivre son temps»
François Mitterrand

Ministère du Temps Libre - 3, avenue Octave Gréard - 75007 PARIS - Tél. : 260.33.30

« Le temps libre : une révolution tranquille », plaquette présentant les objectifs et l'organisation du nouveau ministère du Temps libre, 1982. Le slogan comme le dégradé de couleurs s'inspirent de l'affiche électorale – reproduite p. 31 – de François Mitterrand, « La force tranquille », pour la présidentielle de 1981.

cette mémoire trahit parce qu'on en oublie quand même des axes essentiels. Je suis heureux qu'un travail d'histoire comme celui-là ait pu être fait. Naturellement je regrette que le ministère du Temps libre n'ait pas eu plus d'échos par la suite. Il en aura, soyez-en sûrs, il faut être patient, je n'ai pas encore eu le temps de m'en occuper parce que je fais d'autres choses, mais quand je prendrai le temps de m'en occuper, je saurai faire, y compris par Internet, un certain nombre de choses qui iront dans le bon sens. Mais au fond, il s'agit de dire assez précisément comment s'est développée cette expérience, en s'attachant à la réalité. Le ministère du Temps libre effectivement a été créé dans l'improvisation. Pour l'histoire, et sans développer, j'ai refusé deux ministères, deux propositions de François Mitterrand : le ministère de la Fonction publique et le ministère du Travail. L'un : proposition directe, l'autre : proposition indirecte, parce que j'étais secrétaire général de la FEN et que, dans la fonction publique comme dans les relations avec les centrales syndicales ouvrières, la FEN avait pris une place tout à fait considérable. J'ai pensé que j'aurais été tout à fait en porte-à-faux en me retrouvant le ministre de mes copains, de mes amis, voire de mes adversaires – quelquefois, dans le syndicalisme, il y en a aussi. Et je ne m'attendais pas du tout un soir à être invité rue de Bièvre, pour m'entendre dire : « Voulez-vous prendre la tête de ce ministère, du temps de vivre, du temps libre ? » Je connaissais l'initiative de Pierre Mauroy de création d'une Confédération générale du temps libre – qui n'était qu'un projet car cette Confédération générale du temps libre a été créée plus tard à Hyères avec Pierre Mauroy et moi-même, mais elle était dans les cartons – et, je le sais parce que Mitterrand me l'a dit, Mauroy n'était pas du tout au courant de son initiative à lui, car ce premier gouvernement, c'est François Mitterrand qui l'a fait totalement. Et en tout cas, Mauroy l'a appris ensuite, et c'est sans doute ce qui explique aussi le fait qu'il n'y ait jamais accordé peut-être l'importance, l'intérêt qu'il aurait fallu ; je pense que notre ami Jacques Warin, s'il était encore là, pourrait sur ce point nous donner des indications mais je ne crois pas qu'il ait laissé des mémoires – en tout cas, s'il l'a fait, ce serait intéressant de les voir. Et j'avais rendez-vous avec François Mitterrand le jour de son installation officielle, avec Jean Auroux qui avait été, lui, nommé ministre du Travail : Mitterrand nous avait convoqués l'un et l'autre, à la même heure d'ailleurs, pour nous dire ce qu'il attendait de nous. Il vint en effet pour nous dire en gros : « Écoutez, je n'ai pas le temps, débrouillez-vous. » Je schématise quelque peu, je crois qu'on l'a vu deux minutes. Nous sommes repartis tous les deux, nous avons fait connaissance là, et c'est ainsi que j'ai invité le lendemain même Edwige Avice, ministre déléguée à la jeunesse et aux sports, et le ministre du Tourisme, François Abadie, qui était le maire de Lourdes, pour que nous fassions connaissance. Car nous ne nous



connaissions pas : c'étaient deux responsables politiques – des politiciens je veux dire –, moi je n'avais aucune expérience de la vie politique, je n'avais qu'une expérience de la vie syndicale – qui la valait bien quelque part, mais ce n'est pas le même monde, ce ne sont pas les mêmes méthodes, je m'en suis vite aperçu à mes dépens. Donc, ce ministère du Temps libre, dans l'esprit de François Mitterrand, dans cette conversation que nous avons eue le soir chez lui, c'était bien quelque chose qui se situait dans la filiation de 1936, de Léo Lagrange. Évidemment, Pierre Mauroy ne pouvait pas beaucoup apprécier, parce que Léo Lagrange, comme vous l'avez dit, Pierre Mauroy s'y était totalement identifié. D'ailleurs c'est une bonne chose que ça soit comme cela. Mais il y avait quand même ces fameux trois projets qui ont été rappelés tout à l'heure par Philippe Callé, c'est-à-dire les 35 heures, qui étaient un grand projet de réduction du temps de travail, le droit à la retraite à 60 ans, et la fameuse cinquième semaine de congés payés. Il est clair que tout cela générait du temps libéré et, pour le président de la République, le ministère du Temps libre était un ministère qui devait gérer ce temps, qui devait imaginer une politique en fonction de cette libération du temps. Nous nous sommes vite aperçus que, dans ces trois mesures essentielles, la cinquième semaine de congés payés était un point important – car on allongeait la durée des vacances, c'est sûr –, que le droit à la retraite à 60 ans n'apportait que peu de chose – car c'était le problème des loisirs du troisième âge, ce qui n'était pas véritablement la politique que voulait faire François Mitterrand avec le ministère du Temps libre – mais que le gros morceau qui allait justifier ce ministère du Temps libre, c'étaient les 35 heures, car là, c'était toute l'organisation de la semaine, toute l'organisation du travail dans l'entreprise. D'ailleurs, avec Jean Auroux, qui préparait sa loi, nous avons des contacts fréquents, car l'idée était bien de travailler ensemble pour mettre en place une politique du temps libéré : nous avons d'ailleurs prévu d'organiser les Assises du temps libéré – mais trop tard, c'était à la fin de 83, et nous n'y étions plus – de manière qu'on donne son véritable sens à une politique du temps, à une politique de maîtrise du temps. Alors, je vous sais gré, madame ou mademoiselle, de n'avoir pas rappelé un certain nombre de qualificatifs dont nous étions affublés, comme Léo Lagrange. Des « zombies » au « ministère de la Fainéantise », il y a eu des grossièretés plus importantes encore, mais c'étaient exactement les mêmes en 36 et 81. D'ailleurs dans l'une des projections qui ont été faites, il y a quand même un aspect intéressant, c'est que le socialiste couché sous l'arbre a, à côté de lui, un manuscrit sur lequel est marqué : « Main basse sur les hauts salaires. » Et je crois que ce sont les maîtres de l'argent au plan général – et qui sont aussi bien répartis à gauche qu'à droite, n'est-ce pas ? – qui ont toujours essayé de saboter, ou au moins de freiner

des initiatives innovantes comme celles de Léo Lagrange ou comme celles du ministère du Temps libre. Car Léo Lagrange effectivement a dû en rabattre, dès lors qu'il a eu fait les deux semaines de congés payés. La suite a été dramatique au ministère pour Léo Lagrange puisque tout lui a été quasiment refusé et que c'est par dépit, par refus et par revanche, alors qu'il était député et qu'il aurait pu ne pas s'engager en 1939, qu'il est parti pendant la drôle de guerre et qu'il a été tué dans les Ardennes parce qu'il commandait un petit groupe : c'est par dépit, il l'a écrit, et Madeleine Léo Lagrange l'a souvent rappelé. Donc, il s'est heurté au mur des puissances d'argent qui ne pouvaient pas tolérer une marche vers l'égalité des droits dans le domaine du loisir, dans le domaine du temps. C'était un petit peu pour nous la même démarche en 1981, mais qui n'a pas pu se réaliser totalement parce que les 35 heures n'ont pas pu être faites. Alors, je vais simplement – il ne faut pas parler trop longtemps, mais je répondrai volontiers à vos questions – raconter quelques anecdotes pour illustrer mon propos. Mais avant, je vais rappeler quand même quelque chose qui est une question de fond, qui a touché Léo Lagrange comme ça nous a touchés. Car la critique fondamentale, qui aurait pu être justifiée d'ailleurs, c'est de savoir si un ministère, donc l'État, le gouvernement, imposent une politique de la jeunesse ou s'ils la proposent – et si j'ai rappelé souvent qu'il ne s'agissait pas de régenter, c'est parce que c'était bien le fond du débat. Henri Alexandre s'en souvient très bien, nous défendions une politique que l'on proposait mais qui ne pouvait être mise en œuvre que par les associations, par les collectivités publiques locales et par ceux qui sont les plus à même de mettre tout cela en musique, les directions départementales et régionales Jeunesse et Sports, tout naturellement, c'est-à-dire, avec les animateurs, ceux qui sont les acteurs de la mise en œuvre d'une politique. Et c'est là que la filiation est aussi la plus forte avec Léo Lagrange. En 1936, on reprochait à Léo Lagrange sa politique mais on oubliait de dire qu'elle était exactement contraire à la politique des jeunesses mussoliniennes en Italie, exactement contraire à la politique des jeunesses hitlériennes en Allemagne, car la politique de Léo Lagrange, si elle créait les loisirs – peut-être le seul point sur lequel je mettrais une toute petite nuance –, elle ouvrait la voie à la création et au développement des grandes structures associatives qui ont pris en charge la mise en œuvre de la politique des loisirs. Ce n'est pas l'État qui organisait. Et c'est pour cela que, quand nous avons fait le Chèque-vacances, j'ai tenu à ce qu'en filigrane – d'aucuns proposaient de mettre Mitterrand, voire André Henry –, apparaisse Léo Lagrange. On a tous dit « Léo Lagrange » parce que le Chèque-vacances était au fond le moyen de partir en vacances. Car si Léo Lagrange a donné le droit de partir, moi je souhaitais que les classes moyennes, les classes les moins favorisées de la société, les classes



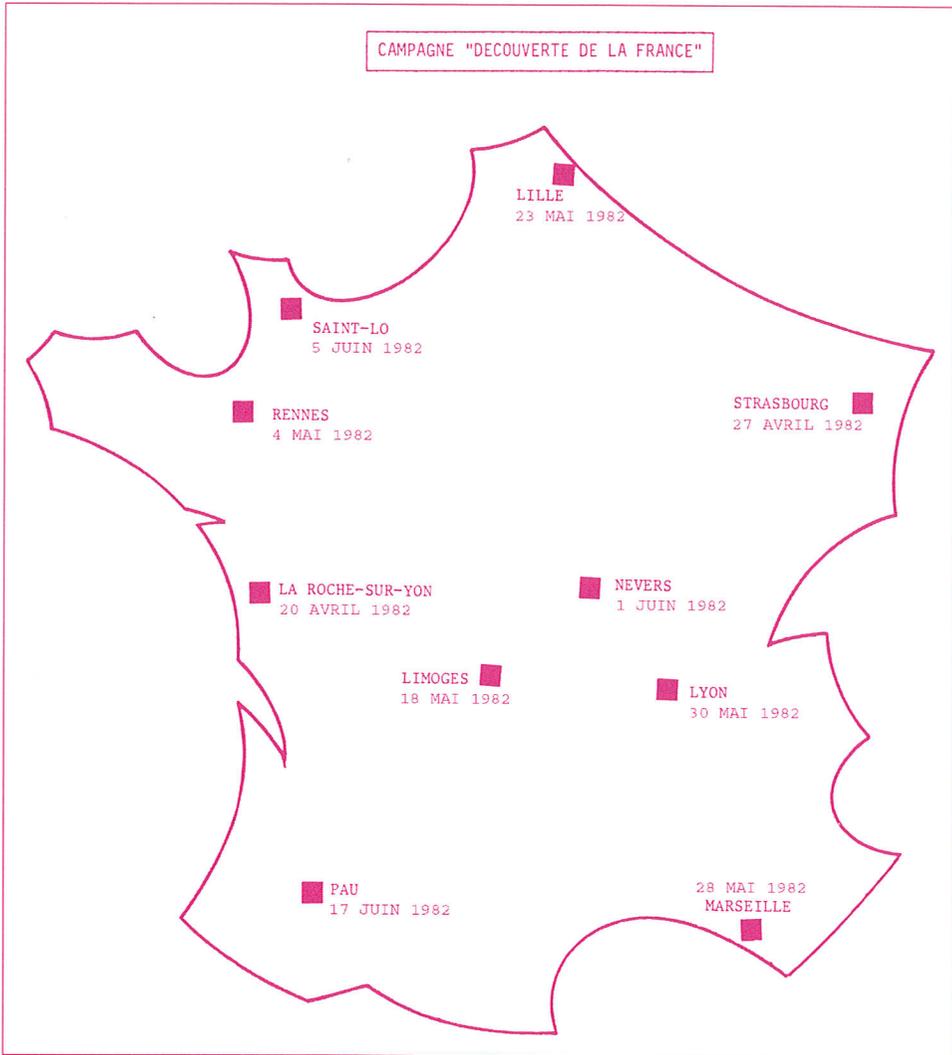
© INJEP

Journée d'étude du 10 avril 2003, à l'INJEP : de g. à dr., André Henry, Joël Balavoine.

précaires, aient les moyens de réaliser au fond cette grande ambition de Léo Lagrange, qui avait été amplifiée puisqu'on en était à la cinquième semaine de congés payés. Alors, voici l'anecdote dont je vous parlais. Elle illustre bien les choses. Vous avez évoqué le 10 juin 1981, place de la République ; une grande fête. Ce que vous avez oublié de dire, c'est que c'était la fête de la musique. On ne parle pas beaucoup du Temps libre, parce que le ministre du Temps libre n'était pas un requin politique – j'étais un syndicaliste, je n'étais que cela, et c'était déjà pas mal, avec quelque expérience –, mais la première fête de la musique n'a pas été menée à l'initiative de mon ami Jack Lang. Elle a été menée à notre initiative, à grand-peine car nous voulions la place de la Concorde – on nous l'a refusée en disant que les « hordes de jeunesse » allaient casser le palais de la place des Tuileries –, et nous nous sommes rabattus sur la place de la République que je connaissais bien parce que je l'avais quelquefois fréquentée dans d'autres cadres ! Et c'était avec Jacques Higelin. Jacques Higelin en 81, c'était un rebelle, il ne faut pas l'oublier. Il y avait toute une symbolique dans tout cela. C'est vrai qu'il y a eu des dizaines de milliers de personnes sur cette place de la République, et je considère – et je le dis quelquefois avec beaucoup de modestie, je ne vais pas aller contester... mais je considère que la racine de la fête de la musique, c'est le 10 juin 1981, place de la République, avec

Jacques Higelin, en hommage à la déclaration de Léo Lagrange à la radio de la Voix de Paris, le 10 juin 1936.

Dès que nous nous sommes installés, nous avons avec le cabinet, sous l'égide d'Henri Grolleau, qui était le secrétaire général du Syndicat des inspecteurs principaux de la Jeunesse et des Sports, organisé une réunion pour dire : « Alors quelle politique va-t-on mettre en œuvre ? » Et je crois que dans les premiers mois – ça devait être en juillet –, nous avons publié une circulaire avec sept ou huit points que nous avons discutés – Henri Grolleau et Henri Alexandre y avaient pris une très grande part – pour dire ce qu'était une politique du temps libre telle que nous l'imaginions. Il fallait que nous fassions très attention parce qu'il y avait effectivement Edwige Avice qui était ministre de la Jeunesse et des Sports. Et j'ai tenu pour ma part à ne pas m'installer dans les locaux de la Maison de la radio – ça peut paraître tout à fait secondaire, ça ne l'était pas. Je me suis installé dans un cabinet spécial dans un service du ministère de la Marine où régnait l'amiral de Gaulle, qui a mis trois mois avant de venir me saluer parce qu'il attendait que je le fasse ! En fait, je considérais qu'il ne fallait surtout pas casser par une malheureuse initiative ce qui était l'ossature d'une politique de la Jeunesse et des Sports, c'est-à-dire la direction de la Jeunesse et la direction des Sports – ce qui fait qu'Edwige Avice, elle, avait les directions sur place sous son autorité. D'aucuns m'ont dit : « C'est une erreur, car si tu t'étais installé à la Maison de la radio, tu aurais eu les directions sous ton autorité immédiate. » Je ne le crois pas, je pense qu'il fallait qu'Edwige Avice ait la maîtrise de son ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports, et que cette maîtrise ne lui soit pas contestée. Quant au tourisme, c'est autre chose : le fait que le secrétaire d'État au Tourisme préférât plutôt le cigare, un peu la sieste l'après-midi, aux dossiers nous a conduits à faire beaucoup plus de politique de tourisme qu'on l'aurait voulu. Mais je crois que les choses étaient claires, comme cela. Donc, notre politique, c'était quoi ? Eh bien ! je vais dire les priorités. C'est tout simple, nous avons voulu d'abord réhabiliter l'éducation populaire ! Aujourd'hui encore, on parle de « socioculturel », « socio-éducatif », ça peut avoir un sens, mais à cette époque il y avait quantité de termes avec « socio », on mettait « socio » à toutes les sauces et nous avons pensé que le terme d'éducation populaire, qui avait pratiquement disparu du langage devait être réhabilité, qu'on devait lui redonner du sens. Ça a été aussi l'enjeu de nos discussions, de nos déplacements, etc. Je me suis déplacé pratiquement dans toutes les directions départementales et régionales Jeunesse et Sports, à l'exception de deux, et nous avons vraiment redonné à ce concept son véritable sens profond. Je crois que celui qui s'était déplacé le plus



Archives du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Le « Tour de France » d'André Henry pour la campagne « Découverte de la France », reconstitué à partir de deux archives.

avant moi, c'était Maurice Herzog, et souvent on me disait : « On n'a pas vu de ministre des Sports depuis Maurice Herzog. » Je l'ai entendu au moins dix fois. Je pense que d'autres se sont déplacés, mais nous, nous le faisons systématiquement. Il faut bien le dire, j'avais cette chance que la plupart des directeurs départementaux inspecteurs Jeunesse et Sports étaient syndiqués à la FEN, ou c'était même leur secrétaire général ; les rapports étaient quand même faciles ; je n'arrivais pas dans un milieu hostile, ni dans un milieu inconnu, donc j'étais un petit peu chez moi et l'accueil était favorable : il n'y a jamais eu de ratés de ce point de vue-là.

Nous avons voulu également réhabiliter le tourisme dans notre pays : c'était du temps libre, c'était du loisir, c'était un petit peu une politique du secrétariat d'État, mais comme il ne la faisait guère, nous la faisons à sa place. Cette affiche que vous voyez, là, vous ne sauriez croire la controverse qu'elle a suscitée ; c'était une affiche « à la coréenne », m'a-t-on dit – c'est une critique qui me fut jetée en plein Conseil des ministres ! Ça a provoqué sur la Côte d'Azur, de la part des hôteliers, des réactions très vives car cette année-là, en 82, aidés par le beau temps, nous avons déplacé 14 % des vacanciers de la Côte d'Azur vers le centre de la France, vers d'autres régions de la France. On a effectivement été aidés par le soleil ; sans le soleil on ne faisait certainement pas grand-chose. Mais pour appuyer cette campagne, il y a eu les directions départementales et régionales Jeunesse et Sports, qui ont été un soutien formidable car



Archives du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative / Dessin de Mezza / Photo INJEP / D.R.

Une affiche « à la coréenne »...



Campagne « Découverte de la France » : dépliants illustrés par des cartes régionales (recto).

elles ont établi des cartes de la découverte de la France – j'en vois ici qui en ont gardé –, elles ont elles-mêmes découvert des parties de notre patrimoine qui avaient été oubliées ; avec les associations on allait pouvoir refaire ces cartes et, pendant des années et des années après le ministère du Temps libre, elles ont continué à exister.

Cette campagne consistait à dire : « Les vacances, ce n'est pas seulement le bronzage sur la plage, c'est aussi la découverte des gens, des modes de vie, des pays. » Et, par conséquent, « partout où vous avez un plan d'eau, disait-on au maire, aménagez-le, mettez-y la sécurité de telle sorte que ceux qui viennent là, si au moins il fait beau, même si c'est dans le centre de la France ou le Nord-Est de la France ou le Nord-Ouest, n'aient pas la tentation de s'enfuir vers le Sud parce que là il y a un peu plus de garantie de soleil ». Ce que d'ailleurs beaucoup ont fait.

Quand nous avons créé par la suite l'Agence nationale pour le Chèque-vacances, l'idée était de mettre des bornes informatiques au bord des autoroutes pour que les gens découvrent sur les aires de stationnement les quantités de possibilités d'accueil et de loisirs dans des régions proches, alors que tout le monde descendait sur les grands axes, vers le Sud pour s'entasser sur les plages, après s'être entassé dans les bouchons tout le reste de l'année. C'était une politique ; je ne veux pas la développer plus que cela, mais elle a porté ses fruits et elle s'est poursuivie par la suite d'une manière assez considérable.

Nous avons également cherché à rénover, réhabiliter, renforcer les métiers de l'animation car nous savions bien que si nous allions vers les 35 heures par semaine, il faudrait que les associations soient dotées d'un corps d'animateurs – sous l'autorité de Jeunesse et Sports naturellement – pour faire face aux besoins, voire pour susciter les besoins. Car c'est vrai que, par rapport aux critiques qui ont été faites, pour nous, le temps libre, n'était pas, comme on me l'a

Les animateurs font leur cirque...
Couverture d'un livret présentant, de façon essentiellement pratique (date, adresse...), les actions de formation d'animateurs prévues pour 1981-1982. Chaque tête de chapitre est illustrée, comme la couverture, par un dessin s'inspirant du monde du cirque (chapiteau, animaux de piste, jongleur, équilibriste, clown, avaleur de sabres...).





dit quelquefois, un temps vide entre deux temps de travail. Mais pour des personnes qui n'ont pas une instruction suffisante ou qui n'ont pas des conditions de vie et de salaire suffisantes, le temps libre, c'est un temps perdu : « Je ne sais pas quoi faire, vous me parlez de temps libre, mais pour faire quoi ? » Donc, les animateurs, les associations d'éducation populaire avaient mission, elles ont encore mission, non seulement de répondre aux attentes mais de susciter les attentes. Car vous avez toute une part de la population qui d'elle-même ne sortira pas de sa télévision – aujourd'hui de son ordinateur – pour aller rencontrer les autres. Or ce qui nous semblait, et ce qui semble encore aujourd'hui tout à fait fondamental, c'est qu'une société ne peut pas se développer s'il n'y a pas de contacts humains. Alors on peut imaginer Internet, on peut imaginer les ordinateurs, on peut imaginer la télévision, mais on peut aussi imaginer que les gens sortent de chez eux. C'est d'ailleurs parce que beaucoup de familles ne sortaient plus de chez elles que les enfants, eux, sont sortis et se sont organisés en bandes. Je pourrais là-dessus faire un développement, mais je ne voudrais pas provoquer. La violence de la jeunesse, c'est aussi quand les jeunes sortent de chez eux parce que leurs parents n'en sortent plus, et qu'on ne parle plus non plus puisque tout le monde est devant l'écran.

Nous voulions aussi rénover la vie associative. Vous l'avez évoqué et je vais être très caricatural, parce que c'est une expérience formidable pour moi, et c'est une source intarissable de conférences, ou disons d'entretiens, que je suis amené à faire avec les associations, parce que cela me permet de leur dire leurs quatre vérités : en fait, il y en aurait bien dix ou douze à dire car, si la loi associative a échoué, c'est parce que les associations l'ont fait échouer. Il y avait en 1981 la loi que vous avez rappelée du Parti socialiste sur le développement de la vie associative, il y avait celle de Giscard d'Estaing, il y avait celle du RPR, et celle du Parti communiste : il y avait quatre textes de loi, tous exactement semblables, à trois lignes près qui ne portaient pas sur le fond. Autrement dit, pour moi, c'était un dossier en or : on lançait la promotion de la vie associative, le développement de la vie associative, avec l'idée qu'il n'y avait aucun obstacle ni à gauche ni à droite. Les obstacles sont venus de l'intérieur, d'abord du ministère des Finances qui, comme toujours, a calculé par avance combien coûterait ce projet de loi ! Je disais au ministre : « Mais ce n'est pas mon projet de loi, Laurent Fabius, c'est le tien, tu l'as signé ! — Ah ! oui, c'était avant. » Il m'en dira bien d'autres après – c'est un ami naturellement, même un ami politique, néanmoins la réalité, c'est bien celle-là. Nous avons quand même passé le cap par arbitrage de Pierre Mauroy pour discuter de ce projet de loi. Dans ce projet, il y avait deux obstacles, c'est qu'on ne mettait en cause ni les associations

para-administratives ni les associations para-commerciales. Alors nous avons voulu créer une « société » à but non lucratif, qui a été « retoquée » par la Chancellerie mais qui a été reprise intégralement par Nicole Fontaine pour l'Europe. Nicole Fontaine était l'ancienne secrétaire générale de l'enseignement catholique, et nous siégeons ensemble au Conseil supérieur de l'Éducation nationale. Oui, le projet européen d'association, c'est le nôtre, qui a été repris et remis en ordre, si j'ose dire, par Nicole Fontaine mais qui n'a encore jamais abouti, depuis maintenant vingt ans. Il n'est d'ailleurs pas sur le point d'aboutir, je peux vous le dire. Donc création d'une société sans but lucratif, mais nous avons surtout voulu nous attaquer à ce qui faisait la faiblesse, les détournements de la loi de 1901. Les conseils municipaux, les conseils généraux, droite et gauche confondues, créent une association bidon qu'ils subventionnent pour faire des choses qui mériteraient contrôle des instances. Comme l'association, elle, n'est jamais contrôlée, il y en a par centaines et par milliers en France. J'étais allé voir Pierre Mauroy pour lui dire de ne pas se contenter d'un toilettage : « Il faut casser ça », lui disais-je, et je me souviens que Pierre, selon sa manière, a ouvert les bras : « On voit bien que tu n'as jamais été maire d'une grande ville. » J'avais compris que ma demande était elle-même « retoquée » et que jamais on ne toucherait au para-administratif, et certainement pas au para-commercial pour bien distinguer ce qui est l'association de gestion d'une amicale de sport d'éducation populaire de celle qui est une véritable entreprise commerciale qui ne dit pas son véritable nom. Après des négociations et des discussions, nous avons engagé un débat immense ; nous avons eu des milliers de réponses. J'ai participé moi-même à une trentaine de réunions-débats avec une salle comme la vôtre. Nous présentions le projet de loi, nous disions : « Écoutez, il faut que l'on crée la reconnaissance d'utilité sociale, à côté de la reconnaissance d'utilité publique. Cette reconnaissance implique deux choses essentielles : la transparence financière des associations et l'application intégrale de la loi de 1901, c'est-à-dire les comptes rendus signés, bureaux, etc. » Alors – ça reste dans ma mémoire visuelle – les têtes se penchaient, se cachaient quand on parlait de transparence financière : « Comment ? Vous voulez contrôler les associations, vous voulez avoir la mainmise là-dessus, etc. ? » Je ne développe pas, je sortais de là non seulement frustré, fâché, mais « vidé », me disant : « Mais enfin, ils ne comprennent rien. » Et on ajoutait d'ailleurs : « Monsieur le ministre, à quoi bon discuter, on sait bien que votre projet est ficelé. » Eh ! bien, ce n'était pas vrai ! Ce n'était pas vrai parce que j'étais sans doute un mauvais politique, parce que si j'avais été un bon politique, vraisemblablement, mon projet aurait été ficelé, c'est le reproche que je me fais ! Alors, d'un côté les grandes associations, la Ligue de l'enseignement en premier, Léo-Lagrange en second, se



sont dit : « Ouh là là ! ce projet est dangereux, des reconnaissances d'utilité sociale, il en veut cinquante mille, alors celles d'utilité publique vont être remises en cause. » *Et on a vu fleurir les déclarations – vous pourriez les retrouver, madame, dans la recherche historique – absolument étonnantes de ceux qui avait réclamé ce projet de loi. Aubaine pour le ministère de l'Économie et des Finances, qui a dit : « Vous voyez bien, même les intéressés ne sont pas d'accord. » Et lorsque c'est venu devant le Conseil des ministres, car j'ai quand même tenu à ce que le projet soit présenté, je savais que je serais battu. Mais j'ai tenu quand même à faire ce baroud d'honneur –, le président de la République a bien voulu dire que ce projet de loi était intéressant, était très important, mais que peut-être l'essentiel de ces dispositions pouvait être pris par décret. Je n'ai même pas répondu, je n'ai même pas tenté de plaider et nous avons quand même fait un certain nombre de choses par décret : nous avons créé le Conseil national de la vie associative, nous avons amorcé le Fonds de développement de la vie associative, et je n'en suis pas peu fier. D'ailleurs, les mêmes problèmes se posent exactement de la même façon aujourd'hui.*

Autre point qui nous tenait à cœur, l'aménagement du temps. Dans la perspective des 35 heures, c'est vrai que nous avons même fait circuler en France un train de l'étalement des vacances, car nous croyions vraiment qu'on ne pouvait pas continuer à fermer des entreprises en France, alors qu'on ne les fermait pas ailleurs au mois d'août en Europe, et que nous y perdions un pourcentage impressionnant de notre économie. Les contacts que j'ai eus à ce sujet avec les patrons des grandes entreprises m'ont laissé simplement une impression : « Oui, Monsieur le ministre, on peut le faire, on peut ne pas fermer au mois d'août, ça ne nous rapporterait rien, ce serait, du point de vue financier, étale. Mais ça complique tellement les choses, pourquoi ne pas continuer comme ça puisque ça nous ne rapportera rien ? » Voilà, je caricature un peu. Cependant l'idée a quand même fait son chemin, de plus en plus d'entreprises étalent leurs congés, et je pense que nous avons amorcé quelque chose qui a porté ses fruits, au moins partiellement.

Enfin, dernière chose que je veux dire avant de conclure sur les raisons de l'échec – au fond, on peut parler d'un certain échec du ministère du Temps libre –, c'est le Chèque-vacances. À ce propos, je vais vous raconter une anecdote un peu virile à l'égard de Fabius – il la connaît puisque je lui ai envoyé mon bouquin, et que je l'ai écrit dans le bouquin. Le Chèque-vacances, c'est une société coopérative qui existait depuis dix ans ; tous les syndicats y étaient et j'en ai été le vice-président, en tant que secrétaire général de la FEN. C'était le seul endroit où

nous étions tous ensemble, tous les syndicats français. On réclamait le Chèque-vacances, c'est-à-dire le droit d'économiser de l'argent et de le faire valoriser par l'entreprise, d'y ajouter une part d'entreprise, une part sociale, pour permettre aux moins aisés de partir en vacances. L'idée est simple, elle avait d'ailleurs été reprise par Jacques Blanc, l'actuel président de la région Languedoc-Roussillon, dans le pro-



Couverture d'un chèque-vacances (1983?).



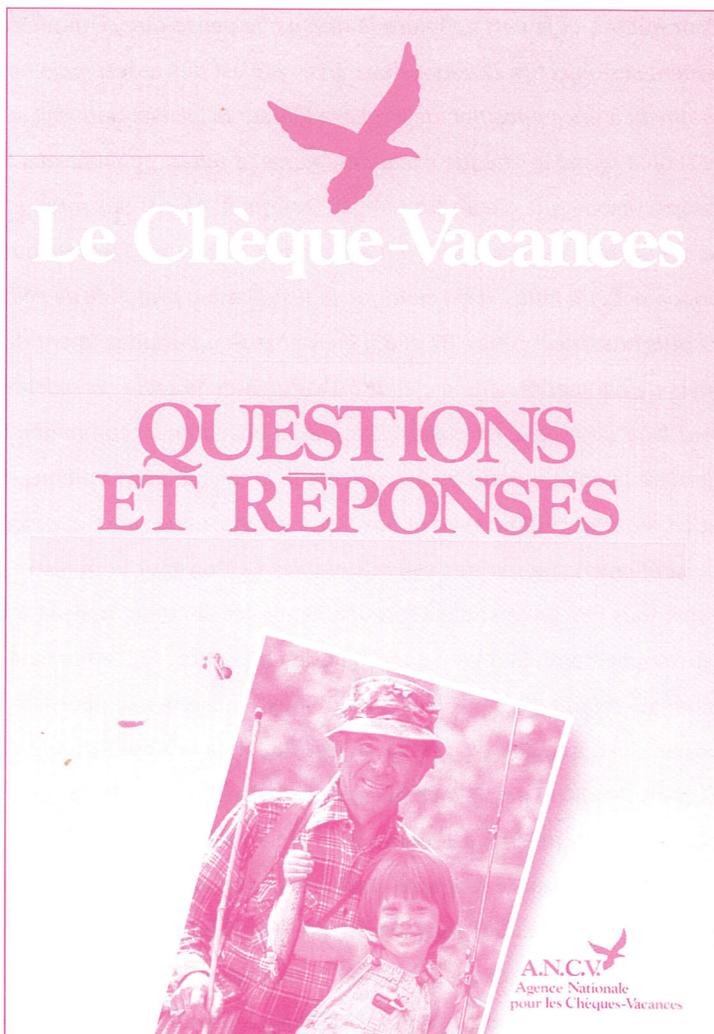
Chèque-vacances, 1983.

gramme de Giscard d'Estaing en 75, lors de l'élection présidentielle. C'était Jacques Blanc qui suggérait le Chèque-vacances et Giscard l'avait promis. Giscard ne l'a pas fait et, avec quelques amis du Chèque-vacances, nous sommes allés voir François Mitterrand pour lui dire pendant la campagne : « Il faut que vous le fassiez. » C'est le discours de Vieux-Boucau, la partie sur la politique des chèques-vacances – le terme de « chèque-vacances » apparaissait de manière explicite. Je dois d'ailleurs vous dire que lorsque je suis devenu ministre, en bon syndicaliste, si j'ose dire, j'ai fait mon programme de travail et je l'ai fait adopter par un Conseil des ministres. C'était tout à fait début juin 81, le deuxième Conseil des ministres, où nous avons fait adopter un programme du ministère du Temps libre qui m'a valu cette remarque de François Mitterrand : « Monsieur le ministre, ce n'est pas dans les usages de la République (mais je ne les connaissais pas), encore moins du Conseil des ministres, de faire établir un pareil programme ; ici on présente projet par projet, on en discute (en réalité on n'en discute jamais, parce que c'est le ministre qui présente, le président et le Premier ministre disent ce qu'ils veulent, et les autres ministres se gardent bien d'intervenir dans des secteurs qui ne sont pas le leur – quand ils le font c'est rare, c'est arrivé quelquefois, ça ne se passait en général pas très bien), mais puisque c'est vous, la première fois j'accepte. » Donc il y avait tout un programme et j'étais revenu très heureux, très flambant au cabinet pour dire : « Voilà,



c'est adopté. » *Et dans ce programme, il y avait le Chèque-vacances, on fait le Chèque-vacances. Alors est montée en puissance une opposition considérable de ceux que j'appelle les maîtres de l'argent, que l'on retrouve partout, une opposition violente de la part du ministère des Finances dans les réunions interministérielles préparatoires. C'est extraordinaire ; même Laurent Fabius, qui était autrefois – enfin, avant 81 – le défenseur du Chèque-vacances au Parti socialiste, avait pris fait et cause pour son administration qui disait – je rappelle la formule pour Laurent Fabius – : « Ça va coûter la peau des fesses ! » En face, nous avions le ministère de la Solidarité qui ne voulait pas que l'on touche aux bons vacances des caisses d'allocations familiales – je vous rappelle que seulement 15 % des bons vacances sont utilisés, aujourd'hui aussi, mais on donne quand même des bons vacances. L'idée, c'était de rassembler tout ça, avec le Chèque-vacances. Jusqu'à un moment du mois d'octobre, je crois, où je tombe sur une lettre que je n'aurais jamais dû avoir entre les mains, une lettre de Laurent Fabius à Mitterrand où il expliquait tout le mal qu'il pensait du Chèque-vacances. C'était son droit de ministre délégué au Budget, c'était son droit le plus strict, mais ce qui était déplaisant, c'est que la conclusion, l'argumentation de conclusion était une argumentation que je connaissais bien. Il y avait à l'Assemblée nationale, avant 81, le gars qui soutenait le Chèque-vacances qui s'appelait Fabius Laurent, et puis il y avait l'opposé, c'était Simone Veil. Et la lettre de Fabius à Mitterrand reprenait intégralement en conclusion l'argumentation de Simone Veil, argumentation que je connaissais – puisque j'étais vice-président du Chèque-vacances avant. Je suis donc allé voir Laurent Fabius et, devant une très grande rose, nous nous sommes expliqués, franchement et directement, comme on dit en diplomatie. Je lui ai montré les arguments et je lui ai dit : « Ce n'est pas convenable, ce n'est pas acceptable. » Je suis allé voir François Mitterrand et je lui ai dit : « On le fait ou on ne le fait pas, vous vous y êtes engagé, et c'est à vous de décider. » Et un matin du Conseil des ministres, Pierre Mauroy se penche vers moi en passant et me dit : « On fait le Chèque-vacances. » Comme il n'y avait plus de débat à l'Assemblée nationale – on a gouverné par ordonnances pendant six mois, ce fut la dernière ordonnance, en mars 82, où le Chèque-vacances a été adopté –, je ne l'ai jamais défendu devant le Parlement. Ce Chèque-vacances est aujourd'hui une grande réussite, mais pas autant que nous l'avions voulu, pour deux raisons. La première, c'est que les bons vacances des caisses d'allocations familiales n'ont jamais voulu s'intégrer dans le système, et la deuxième, c'est que la part patronale qui abonde l'épargne populaire d'une manière dégressive ou progressive selon le niveau de salaire, en dessous du plafond où on a droit au Chèque-vacances, cette part patronale qui abonde l'épargne populaire n'a jamais pu être exempte des taxes et des impôts ;*

on a tourné la difficulté en faisant passer cet abondement par les comités d'entreprise, quand il y en a ou quand ils l'acceptent. Aujourd'hui le Chèque-vacances, c'est six millions de bénéficiaires et c'est cent soixante-quinze mille ou cent quatre-vingt mille prestataires de services. C'est un outil qui gagne de l'argent. D'ailleurs on a remboursé tout ce qu'on avait emprunté aux Finances, car les Finances pour le



Archives de l'ANCV

Dépliant de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) [1983 ?].

faire nous ont prêté de l'argent, et dès que le Chèque-vacances a fait des bénéfices, elles ont récupéré leur mise et maintenant ce bénéfice sert pour des actions sur du handicap, sur des actions associatives, sur la pierre sociale, voire sur les activités en Afrique pour aider dans le cadre de la solidarité internationale. Pourquoi y a-t-il du bénéfice ? C'est parce que sur la masse de chèques-vacances – on peut s'en étonner mais c'est comme ça, je l'ai dit, il y a seulement 15 % de bons d'allocations familiales qui servent –, il y a une petite part des chèques-vacances qui n'est jamais utilisée. Donc cette part de chèques-vacances revient à l'Agence nationale pour les chèques-vacances, qui les utilise comme ça. Donc, moi je suis très fier du Chèque-vacances, je pense que l'on peut en être fier – n'est-ce pas, Henri Alexandre ?



Pour autant, et je vais conclure là-dessus, je pense que ce ministère n'a pas atteint totalement ses objectifs. D'abord deux ans, ce n'est pas assez, mais nous avons dû faire face vraiment à une opposition de fond à la fois sur la loi associative et sur le Chèque-vacances, et si on a réussi le Chèque-vacances, on ne l'a réussi qu'en partie. Sur l'aménagement du temps, disons que c'était trop tôt, les esprits n'étaient pas mûrs et puis ce qui a plombé le ministère, c'est le fait qu'on n'ait fait que 39 heures. Dès lors que 39 heures seulement pouvaient être faites, il est clair que la justification profonde de ce ministère disparaissait. Et puis aussi ceci : entre 81 et 83, Pierre Mauroy parlait souvent de la crête des deux millions de chômeurs ; l'idée c'était qu'au-delà de la crête on redescendait, et on avait cru tout faire pour cela. Le dollar est monté à onze francs, ça plombe une économie. Et puis derrière la crête, quand on est arrivé à la crête des deux millions, il y en avait une autre et ça montait toujours, ce qui fait que quand nous nous déplaçons dans les régions, nous étions reçus par des salles aimables : « Monsieur le ministre, on est d'accord avec vous, tous vos projets, c'est formidable, on les soutient, mais là à vingt kilomètres on va fermer une boîte, là il va y avoir tant de chômeurs. » Et je revenais les poches pleines de motions, on me disait : « Vous savez, vous, vous êtes syndicaliste, vous ne pourriez pas porter ça au ministre du Travail, au président de la République ? » Je revenais les poches pleines, j'étais un peu le délégué syndical. Pendant ces six derniers mois, j'ai rapporté des masses de documents qu'on me donnait. Tout le monde était d'accord avec la politique du temps libre, mais ce n'était pas la préoccupation. C'était le chômage qui montait, on n'en était qu'à deux millions, on est allé à trois millions passés, et il faut comprendre que, dans l'esprit de la population, cela ne correspondait pas, il y avait un décalage. Et puis peut-être aussi n'ai-je pas su vendre l'idée suffisamment, peut-être m'y suis-je mal pris, peut-être faut-il être plus politique, moins administratif, moins organisateur quelque part. Moi, j'étais entouré d'un très bon cabinet, je le dis, mais il avait une « tare » que personne ne nous a pardonnée, il n'y avait personne des grands corps de l'État. Et dans l'histoire de la République, c'est le seul cabinet qui n'ait jamais eu un représentant d'un grand corps – Cour des comptes, Conseil d'État, ENA naturellement, etc. Je dois à la vérité de dire que nous avons eu quelqu'un de la Cour des comptes pendant quelques semaines. Ce fut une telle catastrophe que nous nous en sommes séparés vite ! Il y a un bouquin qui est sorti pour le stigmatiser, pour dire que c'est le seul cabinet où il n'y avait personne des grands corps. Je vous assure que cela, c'est une erreur politique. On peut en penser ce

*qu'on veut, mais moi, je suis fier d'avoir eu un cabinet de militants, mais ça ne suffit pas !
ça ne suffit pas en politique.*

*Alors quelle satisfaction ? Eh bien, j'en ai une très grande : je n'ai pas eu de prédécesseur
et je n'ai pas eu de successeur, c'est donc un ministère forcément tout à fait original. Je
vous remercie.*

Débat avec la salle

Joël Balavoine

Comme promis vous avez la parole. Vous vous présentez, on va vous apporter un micro.

Eloy Emmery

Je voulais vous remercier puisqu'en fait, quelque part, je suis une émanation de ce ministère, je pense, et puis pas seulement de celui-là, puisque je suis animateur, et coordinateur en fait d'un contrat temps libre et d'un contrat éducatif local – cela dans un endroit qui pourrait s'être inspiré un peu de l'affiche qui est accrochée ici puisque, si vous y ajoutez quelques montagnes, c'est là que je travaille, et c'est chez moi, c'est le Triève, dans le Sud de l'Isère, entre Grenoble et Gap. Menacé hélas par la traversée d'une autoroute. Ma question, qui s'adresse à l'ensemble des intervenants, ce serait : quel lien faites-vous entre la création de ce ministère, qui n'a pas eu de suite comme vous l'avez dit en conclusion, et la création des contrats temps libre par la CNAF en 97-98 ?

Un intervenant

J'ai une question sur les rapports entre le ministère de la Culture et l'éducation populaire. Tout à l'heure, François Villalard a fait référence à la période Soisson où, effectivement, on avait un pied, un siège, dans les CA des maisons de la culture et dans les centres d'action culturelle, ce qui d'ailleurs avait provoqué l'ire des syndicats du ministère de la Culture. Donc, c'est vrai que la répartition entre le ministère de la Culture du temps de Malraux et Jeunesse et Sports, c'était de dire : les professionnels, c'est le ministère de la Culture et les amateurs, avec parfois un sens péjoratif, c'est l'éducation populaire⁷⁹.

79. Sur les rapports entre le ministère du Temps libre et celui de la Culture, voir également ci-dessous l'exposé de Pierre Moulinier, p. 165 (*ndlr*).